

Assemblée générale

Lundi 5 juin à 13h00 au local 2-52-101

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée;
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption de procès-verbaux (liens à venir) :
 - 4.1 216e assemblée générale tenue le 26 avril 2023 et suites;
 - 4.2 217e assemblée générale tenue le 8 juin 2023 et suites.
5. Information :
 - 5.1 Négociation;
 - 5.2 SST/invalidité.
6. Cours complémentaires ([recommandations 1 et 2](#));
7. Comité de perfectionnement;
8. Chat GPT;
9. Élections :
 - 9.1 Nomination d'un·e présidente ou président d'élection, d'un·e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs;
 - 9.2 Comités institutionnels :
 - 9.2.1 Comité consultatif de la recherche * (erreur d'élection).
 - 9.3 Comités syndicaux.
10. Don de solidarité pour les gardiens ([recommandation 3](#));
11. Divers;
12. Levée de l'assemblée.

Evelyne Letendre, secrétaire
02 juin 2023

Recommandations

(6.) Cours complémentaires Recommandation 1

CONSIDERANT que les parties (syndicat et direction) doivent s'entendre sur les modalités de distribution des cours complémentaires aux disciplines et prévoir des dispositions afin d'éviter les mises en disponibilité (Convention collective FNEEQ-CSN/CPNC 2020-2023, clause 8-5.09b);

CONSIDERANT que l'élaboration de l'offre des cours complémentaires n'est pas encadrée actuellement par des visées pédagogiques communes et transparentes;

CONSIDERANT que les buts, objectifs et standards de la formation générale complémentaire font partie intégrante de la formation générale des programmes d'étude (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, Composantes de la formation générale, 2017).

« Il est proposé :

- Qu'un processus, négocié avec la direction, soit lancé à l'automne 2023 en vue d'établir des principes de gestion de l'offre des cours complémentaires ;

- Que le comité de la Formation générale soit désigné pour mener ces travaux avec l'équipe du Comité des relations de travail, l'équipe de la Commission des études et la direction. »

(6.) Cours complémentaires

Recommandation 2

CONSIDÉRANT les 4 principes adoptés lors de l'AG du 9 février 2022 (respect du choix des étudiant·es, diversité des cours, transparence du processus, réduction de la précarité);

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées lors de la négociation avec la direction depuis février 2022

CONSIDÉRANT la volonté que toutes les disciplines puissent offrir des cours complémentaires avec un espoir raisonnable de pouvoir les donner;

CONSIDÉRANT la volonté d'améliorer le respect des premiers choix des personnes étudiantes;

CONSIDÉRANT que ce ne sont pas toutes les disciplines qui ont eu l'occasion d'élaborer une offre de cours complémentaires à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'il convient de laisser l'occasion aux disciplines de faire des travaux en vue de s'ajuster à la gestion de l'offre des cours qui sera proposée.

« *Il est proposé :*

- *Que l'entente de répartition des cours complémentaires prévoie une période de 4 années, à partir de l'entrée en vigueur de l'entente, lors de laquelle les cours complémentaires seront répartis à raison de 2 groupes par cours offerts, par session ou annuellement, en priorisant les plus choisis en 1er ou 2e choix;*

- *Qu'au terme de la période de 4 années, l'entente de répartition des cours complémentaires maximise le respect des 1er ou 2e choix des personnes étudiantes en distribuant les cours selon un maximum de 5 groupes par cours offerts. »*

(10.) Don de solidarité pour les gardiens

Recommandation 3

CONSIDÉRANT la faillite de Neptune sécurité;

CONSIDÉRANT que les gardiens étaient payés par une compagnie à numéro détenue par Neptune sécurité;

CONSIDÉRANT que les salaires impayés s'élèvent à un montant important, notamment pour les gardiens du Cégep;

« *Il est proposé :*

- *Que le SPECS-CSN verse 500\$ au syndicat représentant les gardiens du Cégep et qu'il invite ses membre à faire des dons. »*